

La taxation : qu'est-ce que c'est et comment ça marche ?

C'est pour les marchandises entrant sur le territoire :

Je choisis qui dédouane mon colis :

Valeur de mon colis \leq 100 000F

Je choisis entre :

Une déclaration simplifiée
faite par l'OPT-NC
(Frais de dossier : à partir de 450 F)

Une déclaration en douane
auprès d'un transitaire

Ou

Valeur de mon colis $>$ 100 000F

ou sans seuil de valeurs

(alcool, tabac, médicaments, habits de travail, etc.)

Je choisis entre :

Une déclaration en douane
auprès du service de déclaration
en douane de l'OPT-NC
(Frais de dossier : à partir de 3 500 F)

Une déclaration en douane
auprès d'un transitaire



Ce qui définit la taxation de mon colis :

La valeur en douane : permet le calcul des droits et taxes

Elle comprend :

Le prix des marchandises + les frais de transport et assurance

Ces informations sont sur :

- La facture sur le colis (frais de port inclus ou ajoutés)
- La déclaration en douane (CN22/ CN23)

Un envoi dont la valeur en douane est $<$ 3 000F est admis en franchise.

Un envoi déclaré «cadeau» de particulier à particulier est admis en franchise jusqu'à 30 000F. La notion de cadeau reste à l'appréciation des douanes (caractère occasionnel, etc.) qui peut demander une facture.

Et

L'origine : pays de fabrication ou d'obtention de la marchandise

Origine préférentielle : originaires de l'UE (l'Union Européenne), les marchandises sont exemptées du paiement des droits de douane.

Comment justifier l'origine ?

- Jusqu'à 30.000F (50.000F de particuliers à particuliers), l'origine et provenance sont confondues, sauf mention contraire sur la facture ou la marchandises
- Au-delà une déclaration d'origine sur facture est à demander au vendeur

Et

L'espèce tarifaire : code douanier à 8 chiffres de classement des marchandises

A chaque espèce tarifaire sont associés :

- Des taux de taxation
- Des types de taxes à acquitter à l'importation

Exemple : j'achète un smartphone :

- Origine : Chine
- Valeur : 50 000 F CFP (frais port et assurance inclus)



Le montant des droits de douane et taxes à payer à l'importation, se compose de :

Droit de douane : espèce tarifaire smartphone : à 5% :
soit $5\% \times 50\,000 \text{ F CFP} = 2\,500 \text{ F CFP}$

Taxe Générale de Consommation (TGC) : à 22% :
(elle se calcule également sur les droits de douane)

soit $22\% \times (50\,000 \text{ F CFP} + 2\,500 \text{ F CFP}) = 11\,550 \text{ F CFP}$

Total des droits de douane et taxes à l'importation :
soit $2\,500 + 11\,550 = 14\,050 \text{ F CFP}$



COURRIER ET COLIS